



**CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT INTERCOMMUNAL DU BRIANÇONNAIS**

# RÈGLEMENT DES ÉTUDES



# SOMMAIRE

---

## 1-Présentation générale du déroulement des études ..... 4

1. Éveil artistique.....	4
2. Initiation artistique.....	4
3. Parcours découverte « musique ».....	4
4. Cursus général « Musique ».....	4
5. La formation pour adultes.....	5
6. Formations optionnelles.....	5
7. La danse.....	5
8. Le théâtre.....	5
9. Un parcours personnalisé « musique ».....	6
10. Productions publiques.....	6

## 2-Les différents cursus : Musique, Danse, Théâtre ..... 7

Préambule.....	7
1. Conditions d'admission.....	7
2. Suivi des études.....	8

### Chapitre 1 : Cursus Musique ..... 9

1. La pratique instrumentale.....	9
2. La culture musicale.....	11
3. Les pratiques collectives.....	14
4. Les départements présentant certaines particularités.....	16
5. Le chant lyrique.....	18

### Chapitre 2 : Cursus Danse ..... 21

1. Structuration des cycles (Danse classique).....	21
2. Évaluation.....	23

Chapitre 3 : Cursus Théâtre .....	24
1. Structuration des cycles .....	24
2. Évaluation .....	25
Les aménagements d’horaires .....	26
3-Les différents parcours .....	27
1. Les premières années : Éveil et Initiation.....	27
2. Parcours hors cursus .....	27
_Musique.....	27
_Danse .....	28
_Théâtre .....	29
3. Le suivi pour l’ensemble de ces parcours hors cursus .....	29



# 1-Présentation générale du déroulement des études

## 1. Éveil artistique

Les enfants, dès l'âge de 4 ans, peuvent commencer leur formation en éveil artistique. Cette formation propose aux enfants de 4 à 6 ans (moyenne section et grande section) une initiation au monde de la musique par une expression vocale, corporelle et théâtrale.

## 2. Initiation artistique

Une phase d'initiation est proposée aux enfants de 6 à 8 ans (CP / CE1) facilitant ainsi le choix d'une pratique artistique : musicale, chorégraphique ou théâtrale. Il s'agit également de leur faire découvrir de manière concrète les pratiques qui leur sont accessibles.

## 3. Parcours découverte « musique »

### a) Initiation instrumentale 7 ans /CE1

Année d'initiation à un instrument avant l'entrée en cycle 1 : pour les enfants ayant déjà choisi leur instrument, une pratique instrumentale individuelle ou collective (durée du cours plus importante si collective) selon la discipline et la maturité de l'enfant, peut être proposée. Sur avis du professeur, un enfant peut commencer l'initiation instrumentale dès 6 ans.

### b) Initiation pluri-instrumentale 7 ans/CE1

Phase permettant aux enfants de découvrir plusieurs instruments durant l'année : cours collectif organisé par cycles successifs de 5 à 6 semaines.

## 4. Cursus général « Musique »

On encouragera l'inscription de l'élève dans ce cursus général (parcours diplômant) tout en tenant compte de son projet personnel.

À partir de 8 ans (CE2), les élèves intègrent le 1<sup>er</sup> cycle du cursus général qu'ils aient ou non suivi les cours d'éveil et/ou d'initiation.

- Le parcours des études musicales de chaque élève au sein du Conservatoire du Briançonnais (CRIB) s'organise par cycle. Pour une formation harmonieuse, l'élève devra évoluer dans les disciplines complémentaires obligatoires et ce, parallèlement à son apprentissage dans la discipline dominante.
- Dans le souci d'une formation la plus complète et la plus globale du futur musicien, l'enseignement de la musique se compose de plusieurs disciplines. Il s'articule, tout au long de son parcours, autour d'une discipline dominante (en général l'instrument



et/ou la voix) et de plusieurs disciplines complémentaires dont deux sont obligatoires : la formation musicale et la pratique collective (chorale, orchestre, ensemble de classe, musique de chambre...)

## 5. La formation pour adultes

Le cursus « adulte » est l'une des particularités du Conservatoire du Briançonnais.

La pratique « adulte » est proposée dans les trois spécialités : musique / danse / théâtre.

Les adultes peuvent être intégrés dans une formation en fonction de leur projet personnel, des places disponibles, de leur niveau.

La durée et le contenu de leur formation sont fonctions du projet élaboré conjointement avec l'équipe pédagogique.

- En musique : parcours diplômant, parcours personnalisé, parcours de pratique collective.
- En danse : atelier chorégraphique.
- En théâtre : atelier théâtral.

## 6. Formations optionnelles

Outre les formations instrumentales, vocales et l'enseignement des disciplines complémentaires qui s'y rattachent, le Conservatoire du Briançonnais propose un certain nombre de formations optionnelles :

- Piano complémentaire
- Modules de formation musicale (initiation à la direction d'orchestre, culture musicale, culture chorégraphique...)
- Prépa Bac (préparation aux options artistiques du baccalauréat)
- Le Labo (atelier transversal pour les adolescents).

## 7. La danse

Cet enseignement collectif permet l'approfondissement de la structuration corporelle et de l'expression artistique, la prise de conscience de la danse comme langage artistique, ainsi que le développement d'un projet artistique individuel dans le cadre d'un projet collectif.

Il permet également la préparation à l'entrée dans le parcours préprofessionnel.

## 8. Le théâtre

Cet enseignement collectif vise à transmettre les bases indispensables à la compréhension, à la pratique et à l'appréhension de l'art du théâtre (jeu d'acteur, culture théâtrale...). Il constitue également un moyen de préparer les concours d'entrée aux grandes écoles.



## 9. Un parcours personnalisé « musique »

Ce parcours, concernant des adolescents (ayant obtenu leur fin de 1<sup>er</sup> cycle) ou des adultes, est composé d'un ensemble de modules prenant la forme d'un « parcours personnalisé de formation » répondant ainsi aux besoins de l'élève à ce stade de son développement ou désireux de se perfectionner dans un domaine particulier :

- parcours personnalisé selon le projet personnel
- parcours instrumental + une pratique collective
- parcours de pratique collective : deux pratiques collectives

## 10. Productions publiques

L'inscription au Conservatoire amène l'élève à participer aux projets artistiques pédagogiques tels les concerts, les spectacles musique / danse / théâtre, les stages master-classes, les voyages-échanges...

C'est en effet le contact avec le public, avec l'extérieur, qui donne à la pratique musicale, chorégraphique et théâtrale toute sa dimension artistique.

De la même manière, il est fortement recommandé d'aller au spectacle vivant afin de participer à la vie culturelle, d'écouter des artistes professionnels dans le même but d'ouverture et de sensibilisation au monde artistique.



## 2-Les différents cursus : Musique, Danse, Théâtre

### Préambule

Le Conservatoire favorise l'accès à une pratique artistique épanouissante, partagée et diversifiée.

Il met à disposition des moyens pour les trois spécialités (musique / danse / théâtre) tout en favorisant les rencontres entre les élèves et les disciplines et ce, afin de faire rayonner ces derniers lors de productions diverses dans et hors les murs.

Le Conservatoire est un établissement d'enseignement spécialisé au sein duquel la pratique de disciplines diverses, dans un cadre pédagogique spécifique, demande aux élèves et à leur famille un engagement et un respect des règles d'organisation des études, un investissement de temps ainsi que la participation aux projets et aux productions publiques.

La formation individuelle s'inscrit dans une démarche collective au sein de l'établissement dans un esprit de transversalité et d'ouverture.

Les enseignements s'articulent en parcours adaptés aux objectifs, aux expériences et aux âges de chacun.

### 1. Conditions d'admission

L'admission se fait en fonction des places disponibles, la priorité étant donnée aux enfants.

Concernant une demande « adulte » : si son niveau le permet et en fonction de l'avis du professeur concerné, ce dernier sera orienté vers un parcours « musique d'ensemble ».

Pour tous les enfants, dans la mesure où aucun test d'entrée au Conservatoire du Briançonnais n'est réalisé, la première année d'inscription et notamment en cycle 1, est probatoire.

Sont admis en fonction des places disponibles les élèves :

- 1) Qui réintègrent après une année de congé
- 2) Qui sont issus des réseaux d'établissements agréés
- 3) Qui ont suivi les cours d'Éveil/Initiation au CRIB (du plus âgé au plus jeune)
- 4) Qui ont déjà eu une pratique instrumentale et/ou vocale dans une autre structure
- 5) Qui sont totalement débutants (en fonction de la discipline ou dans un souci d'équilibre dans la classe concernée, l'âge du candidat peut être pris en compte).

N.B. : Dans quelques disciplines pour lesquelles un certain développement physiologique est nécessaire, la rencontre avec le professeur peut être déterminante.



## 2. Suivi des études

Le suivi des études est essentiel dans la prise en compte du progrès (développement des compétences artistiques de l'élève) ainsi que du degré de motivation et d'investissement de chaque élève.

Il est organisé sous différentes formes :

### a) Le contrôle continu

Il est consigné par écrit et prend la forme d'un bulletin semestriel :

- Appréciations, observations en rapport au travail fourni
- Temps forts, participation aux prestations publiques, projets, évaluations
- Points positifs, progrès... ou éventuelles difficultés.

### b) Les évaluations

Organisées à la demande des enseignants, sous forme d'auditions pour tout ou partie des élèves en fonction de leurs besoins, elles constituent une opportunité d'établir un bilan de travail et de progression de chacun à un moment donné du parcours, sans oublier qu'il s'agit également d'un moment de bilan pour l'enseignant et d'échange avec les familles.

Le contenu est variable : interprétation, modes de jeu, technique, participation à un projet et sa réalisation, mise en perspective des acquis et des « manques »...

### c) L'examen

Un examen départemental est organisé pour les élèves ayant atteint les objectifs de fin de cycle en Musique, Danse, Théâtre. Il est attendu une prestation convaincante à la fois sur les plans technique et artistique mais également de l'autonomie.

Le jury est composé du directeur ou de son représentant, de personnalités musicales, chorégraphiques ou théâtrales extérieures à l'établissement. Un membre de l'association de parents d'élèves a la possibilité de suivre l'intégralité de l'examen.

### d) Le contrôle de fin d'année

Il est l'une des particularités de la classe de Formation musicale. Il est à associé au contrôle continu.

### e) Autres modes d'évaluation : autoévaluation...





# Chapitre 1 : Cursus Musique

Il offre une « formation musicale » la plus globale possible, intégrant quatre items principaux :

- a) **L'acquisition d'une pratique instrumentale, vocale** : cours individuel ou en petits groupes en fonction de la pédagogie mise en œuvre par l'enseignant
- b) **L'acquisition d'une « culture musicale »** : cours collectif de chant choral et de formation musicale mettant en œuvre les différentes valeurs (percevoir/discerner, la pratique, la production publique, mémoire et invention, nommer/lire/écrire)
- c) **Des pratiques collectives** (orchestres, groupes instrumentaux ou vocaux, musique de chambre, ensembles de classe, etc.)
- d) **La participation à des projets artistiques** (selon les thématiques retenues chaque année) et la production musicale publique (auditions, concerts, manifestations diverses...).

→ Notions de développement de l'autonomie et de la sensibilité....

## 1. La pratique instrumentale

**Le 1<sup>er</sup> cycle** est celui des apprentissages fondamentaux.

Il permet à l'élève de vivre ses premières expériences musicales, d'acquérir une technique instrumentale et/ou vocale de base et de découvrir une pratique d'ensemble quelles que soient ses aptitudes.

→ Éveil de la curiosité, plaisir...

**Le 2<sup>ème</sup> cycle** est celui de l'approfondissement des connaissances.

Il permet à l'élève d'accroître son expérience et son savoir-faire, de développer ses aptitudes artistiques et d'exprimer ses choix personnels.

→ Autonomie relative.

**Le 3<sup>ème</sup> cycle** est celui de l'acquisition d'une pratique autonome.

Il permet à l'élève de réaliser en public un projet artistique de qualité (notion de tutorat).

→ Certificat d'Études Musicales (CEM) définissant un haut niveau de pratique amateur.



## Perfectionnement

Un perfectionnement peut également être proposé en fin de cursus : mise en œuvre d'un projet personnel pour les titulaires du CEM.

La durée du cycle est déterminée en fonction du projet de l'élève mais également des places disponibles dans les classes. De plus, l'élève participe, sur orientation de l'équipe pédagogique, aux projets du Conservatoire, aux classes d'ensemble, aux auditions et évaluations.

### Cours de technique et d'interprétation instrumentale

Niveaux	Pour la plupart des disciplines	
<b>Année d'initiation</b>	20' à 30'/hebdo	30' à 45'/hebdo en groupe
<b>Cycle 1</b>		
1C1	30'/hebdo	1h/hebdo en groupe de 3
1C2	30'/hebdo	ainsi que 15'/hebdo (lecture)
1C3 (1C4 ,1C5)	30'/hebdo	et 15' en individuel (en alternance)
<b>Cycle 2</b>		
2C1	45'/hebdo	1h/hebdo en groupe de 2
2C2	45'/hebdo	et 30' en individuel (en alternance)
2C3 (2C4, 2C5)	45'/hebdo	
<b>Cycle 3</b>		
3C1	1h/hebdo	1h/hebdo en groupe de 2 ainsi que
3C2	1h/hebdo	30'/hebdo (modules) et 30'/hebdo
(3C3, 3C4)	1h/hebdo	en individuel (en alternance)
Perfectionnement CEM	1h/hebdo	Modules

Les cours sont hebdomadaires, collectifs et/ou individuels, selon la pédagogie mise en place. Les temps de cours sont donc adaptés en conséquence.

Tout au long de ses études et selon les disciplines, l'élève est invité à travailler avec un enseignant pianiste accompagnateur.

La 1<sup>ère</sup> année (initiation) est une année "découverte" permettant à l'élève de confirmer son choix et à l'enseignant de vérifier que la discipline choisie correspond bien aux aptitudes de l'élève.

Dans le cas contraire, celui-ci sera orienté vers une autre discipline lui convenant.

## 2. La culture musicale

Les cours sont obligatoires dès la première année de 1<sup>er</sup> cycle d'études musicales. Toutefois, une dispense exceptionnelle peut être accordée pour une seule année durant toute la scolarité. Dans certains cas exceptionnels, la Formation musicale (FM) peut être facultative :

- Problème d'éloignement géographique
- Difficultés personnelles et/ou familiales
- Autre motif.

Dans ce cas et s'il en est d'accord, le professeur d'instrument prendra en charge les bases en Formation musicale.

### Le 1<sup>er</sup> cycle Durée : de 3 à 5 ans

Ce cycle guide les enfants dans un monde sonore très riche et leur permet ainsi de se familiariser peu à peu avec tous les paramètres du langage musical :

1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> année (1C1, 1C2, 1C3) : cours collectif hebdomadaire d'une durée de 1h.

4<sup>ème</sup> année (1C4) : cours collectif hebdomadaire d'une durée de 1h15

Afin de renforcer ses acquis, l'élève peut être amené à suivre une même classe deux années de suite selon le contrôle continu réalisé par les enseignants.

Un examen organisé à l'échelon départemental valide le 1<sup>er</sup> cycle et permet l'accès au 2<sup>ème</sup> cycle.

### Le 2<sup>ème</sup> cycle Durée : de 3 à 5 ans

Étape charnière durant laquelle se dessine souvent l'avenir musical de l'élève, ce cycle voit l'approfondissement des connaissances musicales :

1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année (2C1 et 2C2) : cours collectif hebdomadaire d'une durée de 1h15

3<sup>ème</sup> année (2C3) : cours collectif hebdomadaire d'une durée de 1h30

Afin de renforcer ses acquis, l'élève peut être amené à suivre une même classe deux années de suite selon le contrôle continu.

La validation du 2<sup>ème</sup> cycle, qui permet l'accès au 3<sup>ème</sup> cycle, repose sur :

- Un examen organisé au sein de l'établissement
- Le contrôle continu de l'année considérée
- L'évolution de l'élève tout au long du cycle



## Le 3<sup>o</sup> cycle d'une durée de 2 à 3 ans

Par l'acquisition de connaissances structurées, ce cycle permet d'accéder à une pratique amateur autonome.

1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année (3C1 et 3C2) : cours collectif hebdomadaire d'une durée de 1h30 avec intégration de modules.

Un examen organisé au sein de l'établissement valide le 3<sup>ème</sup> cycle (Unité de Valeur FM dans le cadre du CEM).

### Autres modules :

En fonction des besoins particuliers de certains départements ou de ceux de certains élèves et sur orientation de l'équipe pédagogique, des modules spécifiques de Formation musicale sont proposés :

- Culture musicale : Formation musicale « adolescents-adultes »
- Formation musicale Danse / Théâtre
- Déchiffrage vocal, prioritairement destiné aux élèves chanteurs
- Atelier de Formation musicale d'une durée de 1 an, réservé aux élèves de début et milieu de 2<sup>ème</sup> cycle ne pouvant suivre avec régularité, et pour cas de force majeure, un cours hebdomadaire : cours collectif mensuel.
- Initiation au chant choral pour les enfants dès 7 ans ne bénéficiant pas encore d'un cours de Formation musicale : durée de 30' à 45'.

# Les disciplines enseignées

## Culture musicale

- Éveil et initiation
- Formation musicale
- Formation musicale « danseurs »
- Interventions en milieu scolaire

## Instruments polyphoniques

- Piano
- Piano complémentaire
- Guitare

## Musiques amplifiées

- Batterie

## Vents

- Clarinette, flûte traversière, saxophone
- Cor d'harmonie, cor des Alpes, trompette

## Chant lyrique

## Cordes

- Violon, alto, violon traditionnel, violoncelle

### 3. Les pratiques collectives

Elles sont généralement obligatoires à partir du 2<sup>ème</sup> cycle des études instrumentales (hormis pour le piano). Cependant, en fonction de son niveau et selon l'avis du professeur d'instrument, un élève peut intégrer une pratique collective dès le milieu du 1<sup>er</sup> cycle.

Tout au long des études et en fonction de ses besoins, l'élève est orienté par l'équipe pédagogique dans différentes pratiques collectives.

Ainsi, selon les cas, il est confronté à de multiples :

- **situations de jeu :**

De l'ensemble de solistes au grand ensemble  
De l'ensemble dirigé à l'ensemble non dirigé  
Par famille instrumentale ou vocale et en formation à effectif hétérogène.

- **esthétiques :**

Musiques anciennes et classiques  
Musiques traditionnelles  
Musiques amplifiées  
Répertoires écrits ou musiques improvisées  
Répertoires associant à la musique vocale et/ou instrumentale, la danse et/ou le théâtre, etc.

À cet effet, et tout au long de sa formation, l'élève pourra ainsi construire son expérience musicale au sein des différentes pratiques collectives proposées au sein de l'établissement : orchestres, chœurs, ensembles vocaux, ensembles de classe, ateliers, groupes de musiques actuelles, traditionnelles, etc.

- **Le fonctionnement** peut revêtir différents modes : répétitions hebdomadaires, sessions, stages...
- **Le contenu pédagogique** de ces pratiques collectives (répertoires travaillés) est variable d'une année à l'autre suivant les élèves concernés (1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup> ou 3<sup>ème</sup> cycle) et les projets élaborés par les enseignants.
- **La répartition des élèves** par groupe, ensemble et orchestre, définie en lien étroit avec les enseignants des disciplines instrumentales, sont communiquées dès le début de l'année scolaire.

La participation aux différents ensembles étant obligatoire et en accord avec l'ensemble de l'équipe enseignante, celle-ci est prioritaire, si besoin, sur l'horaire du cours individuel instrumental.



## a) Musique de chambre

Accessible sous forme d'initiation dès le 2<sup>ème</sup> cycle, elle participe à la validation des pratiques collectives en 3<sup>ème</sup> cycle. Les groupes de musique de chambre sont définis par les enseignants lors des premières semaines de l'année scolaire et travaillent ensuite selon un rythme variable suivant les groupes et/ou les projets.

### Objectifs

Découvrir la musique de chambre par la mise en commun des connaissances techniques et musicales individuelles :

- Développement de l'écoute active
- Apprentissage de la responsabilité individuelle au profit de l'ensemble.

## b) Les différents ensembles

<b>Les pratiques collectives</b>	Les ensembles de classe Alpibrass XXL, ensemble de cuivres Big band Jazz Atelier « Jazz au village » Ensembles de musique traditionnelle Grand chœur, formations vocales, initiation au chant choral Musique de chambre Orchestre « Junior » Orchestre symphonique du Briançonnais
<b>Formations particulières</b>	Formation « prépa-bac » Projet « cuivres à l'école »

## c) Projets artistiques et production musicale

La relation au public et la scène faisant partie intégrante de la formation du musicien, le Conservatoire incite à la participation aux projets d'action culturelle et à la production musicale publique tout au long des études de l'élève.

En vue de l'obtention d'une culture musicale ouverte et diversifiée, favorisée par la rencontre avec des artistes invités, les élèves sont associés à la réalisation de projets artistiques et culturels conduits par l'équipe des enseignants en lien avec la direction. Lors de la mise en œuvre de ces projets, des séances de travail spécifiques peuvent remplacer certains cours hebdomadaires (cours d'instruments, pratiques collectives, etc.).



Dans le cadre habituel de ses études, chaque élève se produit en public à l'occasion d'auditions, manifestations ou concerts organisés dans les locaux de l'école ou à l'extérieur. L'équipe pédagogique et particulièrement l'enseignant de la discipline instrumentale ou vocale en lien avec les pianistes accompagnateurs (pour certains répertoires) accompagnent l'élève dans la préparation et la réalisation de ces productions.

Les prestations publiques sont fréquentes et peuvent prendre diverses formes :

- en soliste, en duo avec un enseignant accompagnateur
- au sein d'un ensemble, groupe ou orchestre dirigé ou non
- dans le cadre d'une simple audition ou lors d'un concert
- dans le cadre d'un projet annuel ou plus simplement pour présenter le résultat d'un travail effectué en cours, etc.

Moments forts de mise en relation avec le public, et quelle que soit la forme prise, les prestations publiques favorisent le plaisir de communiquer son art.

## Évaluation des pratiques collectives

L'assiduité, le comportement, l'investissement et les progrès de chaque élève, constatés par les enseignants lors des répétitions et concerts, comptent dans l'évaluation de l'élève et l'attribution de l'Unité de Valeur (UV) « pratique collective » du Certificat d'Études Musicales (CEM).

## 4. Les départements présentant certaines particularités

### a) Musiques amplifiées (batterie)

Admission : dès 6 ans, avec un test de rythmicité pour les plus petits.

Pratique collective : une autonomie relative est requise pour intégrer les pratiques collectives.

Une autoévaluation sera effectuée avec le professeur, l'élève, et le cas échéant avec les parents, à l'issue des productions publiques.

### b) Musiques traditionnelles

L'apprentissage des musiques traditionnelles est basé sur l'oralité dans le cadre d'une pratique essentiellement collective. La transmission orale permet de développer le dialogue direct et rapide entre les enfants, les adultes, et le pédagogue.

- Apprentissage du violon traditionnel : en petit groupe de deux à trois élèves, durée hebdomadaire de 30' à 45'.
- L'apprentissage est basé sur le geste et la technique (effet de style, bourdons, ornements, accélération de l'archet...) et sur la pulsation corporelle afin de créer un lien fondamental entre le geste instrumental et sa fonction première : faire danser.
- Cours de pratique collective : durée hebdomadaire de 30' à 1h.



## L'évaluation

De par sa spécificité, notamment au regard de l'originalité des méthodes d'apprentissage (oralité, pratique collective, rapport à la danse), les musiques traditionnelles ne peuvent s'inscrire dans le cadre d'un parcours structuré en cycles ponctués d'examens.

Il s'agit donc d'un parcours spécifique sans examen où la mise en situation de l'élève, et notamment dans le cadre du bal, nous paraît essentielle.

Une autoévaluation sera effectuée avec le professeur, l'élève, et le cas échéant avec les parents, à l'issue des productions publiques.

### c) Les instruments polyphoniques

Pour l'ensemble des instruments polyphoniques, la pratique collective transversale est prioritaire (musique de chambre, ensembles, orchestre...) même si une partie du cursus de chaque élève est généralement consacrée aux ensembles de classe.

#### Piano

Les pratiques collectives pour le piano :

- Musique de chambre (fin de cycle 2)
- Ensembles, quatre mains, deux pianos, métissages instrumentaux, travail avec le théâtre, déchiffrage, etc. (dès le cycle 1 et selon la disponibilité du professeur)
- Encourager la participation à l'atelier transversal : le « LABO ».

→ Initiation à la création/improvisation

#### Piano complémentaire

La pratique du piano complémentaire vise deux publics : les adultes et les adolescents.

- **Les adultes :**
  - Un niveau musical de début de 2<sup>ème</sup> cycle à minima (autonomie de lecture)
  - Disposer d'un instrument
  - Admission : « test d'entrée » comprenant un déchiffrage ainsi qu'un morceau travaillé.
- **Les adolescents :**
  - Le cours de piano complémentaire s'adresse en priorité aux adolescents (initiation au clavier en complément de l'instrument principal, enchaînements harmoniques...)
  - admission sans test d'entrée.

## Piano, l'accompagnement

Si à l'évidence, pour la majorité des élèves, l'exigence d'une formation individuelle perdure, c'est bien la musique d'ensemble qui sera le cadre privilégié de leur pratique future.

En effet, par les réalisations qu'elles génèrent, les pratiques collectives donnent tout son sens à l'apprentissage.

Parmi ses pratiques, celle de l'accompagnement fait l'objet d'une réflexion et d'une mise en œuvre spécifique. Les accompagnateurs trouveront ainsi une place mieux identifiée dans l'équipe pédagogique. Le concept d'accompagnement lui-même est d'ailleurs une partie essentielle de toute formation et, partant, de l'évaluation.

- Classes instrumentales
- Grand Chœur
- Classe de chant lyrique, initiation au chant choral
- Classe de danse
- Concerts, auditions, projets transversaux (danse, théâtre, musique)
- Cours de Formation musicale.

## 5. Le chant lyrique

La voix est un instrument nécessitant une maturité physiologique spécifique selon les répertoires abordés : chant lyrique (post-puberté absolue), maîtrise de chœur d'enfants (pré-puberté absolue). Il est donc normal en chant lyrique d'avoir un public « adulte » car l'instrument est stable.

### Des parcours proposés en cours individuels

Cours individuel hebdomadaire de 30 minutes l'année de la présentation de l'élève à l'examen départemental de fin de cycle 1. Le temps de cours étant ensuite de 45 minutes en cycle 2 puis de 1h en cycle 3.

Il paraît essentiel que les élèves s'inscrivent régulièrement dans des projets transversaux ou en musique de chambre, favorisant ainsi l'écoute de l'autre, l'échange et le partage.

### Objectifs généraux aux différents parcours (ateliers, cycle court, cycle long) :

- Plaisir et motivation de chanter seul ou en petit ensemble
- Curiosité et recherche personnelle
- Bases d'une technique vocale consciente et autonomie dans la méthode de travail
- Encourager la connaissance et l'étude d'un répertoire varié
- L'interprétation, le lien texte/musique
- Autonomie dans le choix de son répertoire.



## Parcours diplômant

Ce parcours s'adresse aux élèves souhaitant participer aux diverses évaluations et notamment aux examens départementaux. Sa structuration répond autant que possible au schéma d'orientation, il est organisé en 3 cycles.

## Parcours personnalisé

Le parcours personnalisé s'adresse aux élèves ne souhaitant pas s'inscrire dans un cursus diplômant. Il peut être envisagé et organisé en concertation avec la direction et le professeur de Chant lyrique après l'examen de fin de 1<sup>er</sup> cycle.

## Structuration des cycles

### Cycle 1 - « *Étape de découverte et de construction des premières connaissances* »

**Cours individuel** hebdomadaire d'une durée de 30 minutes.

- Notions de base : FM, gestion du souffle, posture, les éléments nécessaires au bon fonctionnement de son instrument vocal
- Recherche et identification des sensations corporelles : construction de l'apprentissage et découverte de sa voix
- Savoir chanter juste et pouvoir se corriger
- Interprétation d'un répertoire proposé en faisant le lien avec les propositions faites en cours
- Choix d'interprétation, expérimentation du chant en langue étrangère.

#### Évaluation :

- Épreuves de contrôle (jury interne à l'établissement)
- Épreuves de passage de cycle : examens départementaux

### Cycle 2 - « *Étape d'approfondissement* »

**Cours individuel** hebdomadaire d'une durée de 45 minutes.

- Savoir trouver la posture adaptée
- Savoir prendre des initiatives en rapport avec ses goûts, sa tessiture
- Pouvoir exprimer son orientation vers un genre ou un style de musique
- Savoir proposer une interprétation personnelle
- Pouvoir aborder différents styles de répertoire et chanter en plusieurs langues étrangères.

#### Évaluation :

- Épreuves de contrôle (jury interne à l'établissement)
- Épreuves de passage de cycle : examens départementaux (le programme doit comporter au moins deux langues différentes).

**Cycle 3 - « Autonomie du chanteur et de l'interprète,  
Capacité à proposer/porter/encadrer un projet artistique transversal »**

**Cours individuel** hebdomadaire d'une durée de 60 minutes.

- Être capable de participer à l'élaboration de son programme
- Orientations et goûts musicaux affirmés
- Aborder les œuvres choisies avec un maximum d'autonomie (base technique stable)
- Interprétation, mise en scène, mise en espace
- Les répertoires : époques différentes, approche de la musique contemporaine.

**Évaluation :**

- Épreuves de contrôle (jury interne à l'établissement)
- CEM :
  - Un programme de 15 à 20 minutes (avec, au minimum, deux époques, deux genres et deux langues différentes)
  - Un projet artistique.

## Chapitre 2 : Cursus Danse

Le cursus Danse offre une formation chorégraphique la plus complète possible dans les deux disciplines : classique et jazz. Il implique de la part de l'élève assiduité, volonté de progrès et régularité dans le travail.

À travers la pratique artistique, il s'agit de développer :

- La curiosité, l'ouverture à l'autre, le « faire ensemble »
- La technique, le sens artistique et la culture
- L'expérimentation (la création), l'approche du répertoire
- La rencontre entre les arts et les artistes.

### **1. Structuration des cycles (Danse classique)**

Structuration en lien avec le schéma d'orientation « danse » (2004).

#### **a) Cycle Éveil et Initiation**

De par leur nature, les phases d'éveil et d'initiation sont le terrain idéal de la transversalité et peuvent être communes à l'ensemble des élèves quelle que soit la spécialité artistique vers laquelle ils s'orienteront ultérieurement.

- Éveil : 4 à 6 ans, un cours collectif hebdomadaire d'une durée de 45 minutes
- Initiation : 6 à 8 ans, un cours collectif hebdomadaire d'une durée de 1 h

#### **b) Cycle 1 - Observation et orientation**

Le 1<sup>er</sup> cycle prend la forme de deux cours collectifs hebdomadaires de danse soit 2 à 3h par semaine ainsi qu'une heure hebdomadaire de Formation musicale « danseur ». Il permet l'apprentissage des fondamentaux de la danse (bases techniques et esthétiques) tout en permettant à l'élève de vivre ses premières expériences artistiques au travers le plaisir du mouvement dansé.

**1C1 (8 ans)** : deux cours collectifs hebdomadaires de danse soit 2h par semaine ainsi qu'une heure de Formation musicale « danseur »

- Coordination, précision, mémorisation d'éléments simples.

**1C2 (9 ans)** : deux cours collectifs hebdomadaires de danse soit 2h30 par semaine ainsi qu'une heure de Formation musicale « danseur ».

- Nouveaux apprentissages techniques, orientations, utilisation du parcours....

**1C3 (C4, C5) (de 10 à 12 ans)** : deux cours collectifs hebdomadaires de danse, soit 3h par semaine ainsi qu'une heure de Formation musicale « danseur ».

- Relation musique/mouvement
- Maîtrise d'éléments techniques de base
- Maîtrise des orientations, utilisation de l'espace.

### **c) Cycle 2 - Élémentaire**

Le second cycle prend la forme de deux à trois cours collectifs hebdomadaires de danse. Il est celui de l'approfondissement de techniques nécessitant davantage d'endurance. Il favorise la capacité à exprimer des choix artistiques personnels.

**2C1** : deux cours collectifs hebdomadaires de danse, soit 3h par semaine plus un moment d'atelier.

- Développement des apprentissages techniques
- Expression, analyse, autocorrection, autonomie
- Courtes compositions.

**2C2** : deux cours collectifs hebdomadaires de danse, soit 3h par semaine plus un moment d'atelier.

- Amplitude
- Résistance, précision.

**2C3 (C4, C5)** : deux à trois cours collectifs hebdomadaires de danse, soit 3 à 4h30 par semaine auxquels s'ajoute un moment d'atelier d'une durée de 2h.

- Développement de la sensibilité musicale et de l'interprétation
- La danse est un langage.

### **d) Cycle 3 - Secondaire**

Le 3<sup>ème</sup> cycle prend la forme de trois cours collectifs hebdomadaires de danse, soit 4h30 par semaine ainsi qu'un moment d'atelier d'une durée de 2h. Il est celui du développement du travail d'interprétation mais également de la maîtrise technique.

- Présence et personnalité artistique, sensibilité
- Virtuosité, endurance
- Utilisation multiple de l'espace, dynamiques, nuances contrastes.

C'est l'aboutissement d'un parcours sanctionné par un Certificat d'Études Chorégraphiques (CEC) définissant un haut niveau de pratique amateur. Ce CEC est constitué d'une unité de valeur dite « technique » regroupant trois items complétée par un projet personnel.

## 2. Évaluation

L'évaluation du parcours de l'élève prend plusieurs formes :

- Contrôle continu (fiches de suivi semestrielles)
- Prestation de fin d'année (spectacle et évaluation scénique)
- Examens départementaux (fin de 1<sup>er</sup> et de 2<sup>ème</sup> cycle).

## Chapitre 3 : Cursus Théâtre

Le Conservatoire a pour mission l'enseignement théâtral dans le cadre d'un parcours amateur et de préparation à l'entrée dans un parcours préprofessionnel.

### 1. Structuration des cycles

Le cursus est divisé en trois cycles dont la durée est établie comme suit :

- 1<sup>er</sup> cycle et 2<sup>ème</sup> cycle : de 1 à 2 ans
- 3<sup>ème</sup> cycle : de 1 à 3 ans

#### Initiation

- Une initiation est proposée à partir de 8 ans (8 à 11 ans) : Découverte du jeu, des autres, du groupe, du texte
- Une classe préparatoire au cursus diplômant est proposée à partir de 11 ans (11 à 14 ans) : Jeu, espace, improvisation, texte.

#### Cycle 1 (14 ans au début du cycle)

- Travail vocal et corporel
- Découverte du répertoire classique et contemporain.

#### Cycle 2

- Approfondissement vocal et corporel
- Pratique assidue du répertoire classique et contemporain
- Création personnelle.

#### Cycle 3

- Perfectionnement vocal et corporel
- Approfondissement de la pratique du répertoire classique et contemporain
- Ouverture sur la culture artistique en général et l'histoire du théâtre en particulier.
- Montage de projets personnels.

Les cours peuvent être organisés sous forme d'ateliers :

- Travail vocal
- Travail corporel
- Histoire du théâtre
- Travail de scène
- Création
- Improvisation
- Espace et scénographie.



## 2. Évaluation

- Contrôle continu (échanges entre l'élève et le professeur sur son travail, son cheminement)
- Examens départementaux : fin de cycle 1 et fin de cycle 2
- À la fin du 3<sup>ème</sup> cycle, un examen de présentation de travaux permet de délivrer un Certificat d'Études Théâtrales (CET).

## Les aménagements d'horaires

L'organisation du temps est un élément clé dans la progression des études artistiques, c'est pourquoi tout dispositif permettant d'aménager au mieux l'emploi du temps de l'enfant, afin d'éviter surcharge et démotivation, apparaît comme essentiel.

De ce point de vue, l'aménagement d'horaires permet d'offrir une double scolarité plus harmonieuse aux enfants ou adolescents motivés par la musique.

Un partenariat est mis en place avec deux établissements de Briançon :

- Collège Vauban : une ½ journée / semaine
- Collège des Garcins : une ½ journée / semaine.

## 3-Les différents parcours

En dehors du cursus, le Conservatoire propose des parcours d'études adaptés ou personnalisés.

### **1. Les premières années : Éveil et Initiation**

Non obligatoire pour suivre des études au Conservatoire, ces années permettent toutefois d'intégrer l'établissement dès la moyenne section de maternelle pour un éveil sensoriel, puis dès le cours préparatoire pour une initiation aux bases de la musique, de la danse et du théâtre.

Plusieurs possibilités sont offertes :

- Enfants en moyenne et grande section
- Enfants en cours de CP/CE1
- Enfants en CE1 « parcours découverte » : un cours pris en charge par un collectif de professeurs permet à l'enfant de découvrir, chaque période de 6 semaines, un nouvel instrument, et de pratiquer le chant choral.

Cours hebdomadaire d'une durée de 1h :

- Découverte instrumentale en groupe de 3 ou 4 élèves : 30 minutes
- Chant choral et réalisation collective : 30 minutes

### **2. Parcours hors cursus**

#### **Musique**

##### **Avec soutien instrumental :**

Ce parcours est proposé :

- Aux élèves de 2<sup>ème</sup> cycle non désireux de poursuivre le cursus ou sur orientation de l'équipe pédagogique en lien avec la direction.
- Aux élèves issus des ateliers instrumentaux qui ne souhaitent intégrer le cursus.

Les contenus de ce parcours sont organisés par les professeurs en lien avec la direction, en fonction des projets de l'établissement. Ils comprennent :

- Une pratique collective
- Un atelier, si possible collectif, de soutien en technique instrumentale au service des pratiques collectives, dont le temps de cours est modulable en fonction des besoins

de chaque élève sur la base de 30 à 45' individuellement, ou d'1h pour deux ou trois élèves.

Le retour en cursus est possible pour tout élève sur examen ou évaluation en présence d'un membre de la direction.

### **Sans soutien instrumental** « *Parcours de pratiques collectives* »

Ce parcours est possible pour tout musicien, sans limitation de durée mais dans la limite des places disponibles.

Ce parcours comprend deux pratiques collectives et la participation aux projets.

### **Prépa – Bac**

Classe de culture musicale destinée aux élèves préparant l'option « musique » du baccalauréat, permettant également de mettre en valeur leurs savoirs : musique, danse, théâtre mais aussi lettres, sciences, etc.

## **Danse**

### **Parcours non diplômant : Danse jazz**

Pour ce parcours Danse jazz, deux groupes sont mis en place :

- Jazz « enfants » (à partir de 10 ans) : un cours collectif hebdomadaire d'une durée de 1h
- Jazz « ados » : un cours collectif hebdomadaire d'une durée de 1h30.

L'évaluation revêt diverses formes : contrôle continu, prestations, spectacles...

### **Parcours personnalisé : Danse classique**

La prise en compte de la diversité des publics et des projets d'élèves conduit l'établissement à mettre en place un parcours personnalisé moins dense que le cursus en trois cycles, mais d'une même exigence pédagogique.

La validation d'une fin de 1<sup>er</sup> cycle est un prérequis au parcours personnalisé.

### **Les ateliers chorégraphiques adultes : danse contemporaine**

Deux séances collectives hebdomadaires de danse soit 3h par semaine.

Cet atelier de pratique collective adulte est orienté vers la conscience du corps dans le mouvement dansé, la musicalité, l'expression, l'interprétation.

Atelier proposé pour 15 personnes minimum.

### **Atelier transversal danse / musique / théâtre : le LABO**

Atelier transversal réunissant des élèves ados et jeunes adultes. Le « LABO » est un espace de travail commun réunissant musiciens, comédiens et danseurs.

Chacun s'essaye à la discipline de l'autre, partage ses qualités et ses connaissances, trouvant ainsi le chemin vers des créations originales.

Atelier collectif d'une durée de 2h toutes les deux semaines.

## **Théâtre**

### **Atelier théâtre « adultes »**

Atelier d'une durée de 5h par semaine (20 personnes maximum).

Pratique collective, théâtrale, vocale, corporelle et créative, tournée vers un répertoire contemporain.

## **3. Le suivi pour l'ensemble de ces parcours hors cursus**

La participation et le travail du musicien, danseur ou comédien, font l'objet d'une évaluation portant principalement sur l'assiduité, le comportement et la volonté de progrès.

Dans le cadre du schéma départemental de l'enseignement musical, les élèves des écoles associées peuvent suivre leur pratique collective au sein du Conservatoire. De même, ils peuvent être invités à participer aux projets pédagogiques, artistiques, de diffusion ou d'action culturelle.